

N° 6099²

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2009-2010

PROJET DE LOI**modifiant la loi du 2 décembre 1987 portant
réglementation de la médecine scolaire**

* * *

AVIS DU CONSEIL D'ETAT

(23.3.2010)

Par dépêche du 29 janvier 2010, le Premier Ministre, Ministre d'Etat, a soumis à l'avis du Conseil d'Etat le projet de loi sous rubrique, élaboré par le ministre de la Santé. Au texte du projet de loi étaient joints un exposé des motifs et un commentaire des articles.

*

Le projet de loi sous avis fait suite à l'avis du Conseil d'Etat du 17 février 2009 portant sur le projet de règlement grand-ducal déterminant le contenu et la fréquence des mesures et examens de médecine scolaire et le fonctionnement de l'équipe médico-socio-scolaire. Dans cet avis, le Conseil d'Etat avait proposé le texte du projet de loi sous avis, afin de fournir une base légale à toutes les dispositions du projet de règlement précité et de tenir compte de la notion d'enseignement fondamental introduite par la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental.

*

EXAMEN DES ARTICLES*Article 1er*

Il y a lieu de corriger une erreur matérielle survenue dans l'avis précité du Conseil d'Etat et de formuler le libellé de l'article 1er comme suit:

„**Art. 1er.** A l'article 2 de la loi du 2 décembre 1987 portant réglementation de la médecine scolaire, les termes „de l'éducation préscolaire, des enseignements primaire, postprimaire ou supérieur“ sont remplacés par les termes „de l'enseignement fondamental, secondaire ou supérieur“.

Articles 2 et 3

Sans observation.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 23 mars 2010.

Le Secrétaire général,

Marc BESCH

Le Président,

Georges SCHROEDER

